

Allocution de Norbert Schmelzer lors de la cérémonie de signature des accords entre la CEE et les États membres de l'AELE non candidats à l'adhésion (Bruxelles, 22 juillet 1972)

Légende: Le 22 juillet 1972, au Palais d'Egmont à Bruxelles, Norbert Schmelzer, ministre néerlandais des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil, prononce une allocution lors de la cérémonie de signature des accords entre la Communauté économique européenne (CEE) et les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) non candidats à l'adhésion, dont le Portugal.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1972. Dossier concernant les accords entre la CEE et les États de l'AELE non candidats de l'adhésion (Autriche, Islande, Portugal, Suède, Suisse). Signés le 22.07.1972, CM2/1972-1622.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_norbert_schmelzer_lors_de_la_ceremonie_de_signature_des_accords_entre_la_cee_et_les_etats_membres_de_l_aele_non_candidats_a_l_adhesion_bruelles_22_juillet_1972-fr-7b5e4276-9dea-4dd8-bddb-6b5503f47c0c.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Allocution de S.E. Monsieur W.K.N. Schmelzer, président en exercice du Conseil et de la Conférence des Etats membres, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas, lors de la cérémonie de signature des Accords avec l'Autriche, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse ainsi que les Accords additionnels avec le Liechtenstein (Bruxelles, Palais d'Egmont, 22 juillet 1972)

Excellences, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président en exercice du Conseil des Communautés européennes et de la Conférence des Etats membres, il m'échoit l'honneur et le privilège de présider aujourd'hui la cérémonie de signature des accords entre les Communautés européennes et

- la République d'Autriche, représentée par Monsieur le Chancelier Fédéral Bruno KREYSKY et Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie, Josef STARIBACHER,
- la République d'Islande, représentée par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Einar AGUSTSSON,
- la République du Portugal, représentée par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Ruy D'ESPINEY PATRICIO,
- le Royaume de Suède, représenté par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Krister WICKMAN,
- la Confédération Suisse, représentée par Monsieur le Conseiller fédéral Ernst BRUGGER et la Principauté de Liechtenstein, représentée par Monsieur le Chef du Gouvernement princier et Ministre des Affaires étrangères Alfred HILBE.

J'ai le plaisir de saluer également le Représentant du Gouvernement finlandais Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur TALVITIE.

Vous connaissez les raisons qui n'ont pas permis au Gouvernement finlandais - qui a paraphé les accords en attendant de procéder à leur signature dès que les conditions internes requises le lui permettront - de se joindre à la cérémonie d'aujourd'hui. Je suis sûr de me faire votre interprète en formulant le vœu que la signature des accords avec ce pays ami pourra intervenir dans les meilleurs délais.

Je souhaite également la bienvenue à Messieurs les Représentants des Etats adhérents aux Communautés Européennes, à Messieurs les Représentants des Etats membres et des Institutions, ainsi qu'à nos invités d'honneur.

Je déclare ouverte la cérémonie de signature et je voudrais tout d'abord adresser à M. HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Représentant du Gouvernement du pays hôte, nos sincères remerciements pour l'hospitalité que nous accorde à nouveau son pays avec tant de cordialité.

*
* *
*

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil des Communautés Européennes ainsi qu'au nom des Etats membres et des Etats adhérents, je suis heureux de pouvoir m'adresser aux éminents représentants des Etats qui sont nos invités aujourd'hui pour leur dire toute l'importance que nous attachons à la signature, qui va intervenir dans quelques instants, des accords que nous avons négociés avec chacun d'entre eux.

Dès la Conférence de La Haye de 1969 - qui a marqué une étape décisive dans l'évolution des Communautés en rendant en particulier possible son élargissement - les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient manifesté

leur volonté d'établir des liens étroits avec les Etats membres de l'A.E.L.E. qui, tout en ne souhaitant pas se joindre à la Communauté, désiraient maintenir ou établir avec elle des relations spéciales. Cette volonté avait été confirmée à l'occasion des rencontres ministérielles qui avaient marqué le début de nos conversations et qui se sont tenues en novembre 1970 sous la présidence de Monsieur le Vice-Chancelier SCHEEL. Dans quelques instants nous verrons ainsi se réaliser un des autres objectifs importants que la Communauté s'était fixé à La Haye et ce dans les conditions et, pratiquement dans les délais que nous avons de part et d'autre envisagés.

Il m'est un agréable devoir de rendre en cette occasion hommage à tous ceux qui, dans des circonstances souvent difficiles, ont eu la tâche de mener à bien ces négociations et en premier lieu aux négociateurs des Etats qui deviennent nos partenaires aujourd'hui.

J'ai déjà eu l'occasion au début de cette cérémonie de saluer chacun des Plénipotentiaires au niveau ministériel et nous savons combien leur action personnelle, tant dans leur propre capitale que sur le plan bilatéral, a été décisive pour la conclusion des négociations. Je voudrais citer également ceux qui ont assumé la conduite des négociations au niveau des Suppléants des Ministres, MM. les Ambassadeurs MARQUET pour l'Autriche, ASGEIRSSON pour l'Islande, Ruy TEIXERA GUERRA pour le Portugal, ASTROEM pour la Suède, JOLLES pour la Suisse, et le Comte GERLICZY-BURIAN pour le Liechtenstein.

Je tiens aussi à rendre un hommage tout particulier à la Commission qui sous la Présidence de M. MALFATTI puis de M. Sicco MANSHOLT, a mené ces négociations pour le compte non seulement de la Communauté actuelle mais déjà de la Communauté élargie, avec le sens européen, l'esprit d'initiative et le pouvoir d'imagination qui caractérisent le rôle irremplaçable que joue cette Institution. Qu'il me soit permis de citer ici tout spécialement les noms de M. le Commissaire Jean François DENIAU et de M. le Directeur Général Edmund WELLENSTEIN qui, avec l'aide de leurs collaborateurs, ont porté le poids principal des négociations et ont su mener cette grande œuvre à bien d'une façon tout à fait remarquable.

Je ne voudrais pas manquer non plus de mentionner mes prédécesseurs à la Présidence du Conseil et plus particulièrement M. le Ministre THORN, sous la Présidence duquel a été menée une phase très délicate des délibérations du Conseil consacrée aux négociations, ainsi que M. les Représentants Permanents et MM. les Chefs des Missions des Etats adhérents qui, avec leurs collaborateurs du Comité de l'Article 113 et du Groupe "ad hoc" agricole, n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre possible l'heureuse conclusion des négociations. Vous comprendrez que je remercie également nos collaborateurs de tous rangs, du Secrétariat Général du Conseil, pour la compétence et le dévouement avec lesquels ils nous ont assisté dans des circonstances souvent difficiles.

Avec la signature le 22 janvier 1972, dans cette même salle, des actes d'adhésion, les Etats fondateurs de la Communauté ont eu l'immense satisfaction de voir se réaliser une de leurs aspirations essentielles par l'extension du noyau originel des Communautés à quatre nouveaux Etats membres. Ils sont et restent convaincus que, par cette démarche, ils ont posé un jalon décisif sur la voie de l'achèvement de la construction de l'Europe dans cette forme originale, qui - à leurs yeux - reste irremplaçable pour l'unification européenne.

Mais, en même temps, les six Etats membres étaient conscients, avec leurs nouveaux partenaires, que les peuples qui, dès le 1^{er} janvier 1973, vont être rassemblés dans la Communauté élargie ne représentent pas à eux seuls toute l'Europe.

Nous respectons la démarche des autres Etats de l'Association Européenne de Libre-échange qui ont estimé devoir rechercher des formes différentes de collaboration avec les Communautés, formes qui leur apparaissaient mieux adaptées aux intérêts et aux aspirations qui leur sont propres. Depuis la deuxième guerre mondiale nous avons participé ensemble aux efforts de relèvement et de coopération économique en Europe. Au cours d'un passé plus récent, ces efforts se sont poursuivis dans le cadre de deux organisations différentes mais dont les membres ont toujours eu le dessein d'éliminer les obstacles aux échanges et de réaliser une coopération plus étroite entre eux. Aujourd'hui ce but est atteint.

Nous avons en commun, avec vos Etats, l'appartenance à un même continent, une histoire commune qui a mêlé le destin de nos peuples dans les mêmes déchirements, mais leur a permis également de forger ensemble la même civilisation. Nous reconnaissons la contribution inestimable que vos Etats ont apportée par le passé à l'Europe et continueront à lui apporter à l'avenir.

Par les actes qui vont être signés dans quelques instants, la Communauté veut également, pour sa part, apporter un nouveau témoignage concret de sa volonté de rencontrer pleinement les nouvelles responsabilités qui sont les siennes par suite de l'élargissement. Elle entend exercer pleinement ses responsabilités, tant à l'égard de ses membres qu'à l'égard de ses autres partenaires, en Europe et au-delà de l'Europe. Par là, elle a la volonté de poursuivre l'objectif qui est le sien, à savoir apporter la contribution du vieux continent à l'établissement d'un ordre international meilleur, fondé sur la justice, le bien-être, l'égalité et la paix entre tous les peuples.